

Aide pour cas pratique

Par **bartox_35**, le **15/06/2013** à **18:04**

Bonjour à tous et à toutes!

Je me présente brièvement, je m'appelle Bartholomé, j'ai 19 ans, et je suis en L1 à Rennes I :)
Je vais passer prochainement un rattrapage en droit des personnes. Je devrai faire, a priori, un cas pratique sur la vie privée et sur le droit à l'image.

J'ai une seule question, mais les gens n'ont jamais la même réponse pour cette question.
Dois-je faire un plan I) Atteintes à la Vie privée, sanctions et II) Atteintes au Droit à l'image, sanctions, ou un plan I) Atteintes à la vie privée, atteinte au droit à l'image, et II) Sanctions (préventives et a posteriori).

Cette question me hante depuis plusieurs jours, j'espère que vous pourrez m'éclairer !

bart [smile16]

Par **bulle**, le **16/06/2013** à **18:19**

Bonjour,

Tout dépend du contenu du cas pratique.
En général, c'est un problème = une partie.